

REUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°867 | Vendredi 06 octobre 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

France p.3
Ministère de l'Agriculture : ce qu'il faut retenir du budget 2024

Le Coin Des Enfants p.5
Le travail du sol : tout savoir sur le labour

Formation p.6
Retrouvez le calendrier des formations proposés par le GIE AgriAvenir jusqu'au printemps 2024

Chambre d'agriculture p.9
NÒU : l'actualité de la marque

Cours et marchés p.10
Les dernières cotations des marchés bovins, ovins et céréales du Sud-Ouest

Petites annonces p.11
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège*



Appel du procès de la ruralité

p. 12

Les six représentants de nos structures ainsi que l'ASPAP et la fédération des chasseurs comparaissaient le 28 septembre devant la Cour d'appel de Toulouse.

FDSEA/JA

P. 6



FOIRE DE LA BARGUILLÈRE, LES JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE LA HAUTE ARIÈGE SERONT PRÉSENTS AVEC UN STAND REPAS ET BUVETTE !

CHAMBRE D'AGRICULTURE

P. 8



PÂTURAGE TOURNANT DYNAMIQUE : POUR UN SYSTÈME PLUS RÉSILIANT !

MHE : actu de dernière minute

Ce mardi au Sommet de l'élevage, le ministre de l'Agriculture a annoncé avoir «débloqué» les échanges de bovins vifs avec l'Espagne, à l'arrêt depuis l'apparition de foyers de la MHE.

«*Ça date d'hier, nous avons débloqué la partie espagnole*», a-t-il lancé. Concernant l'Italie, premier débouché des broutards français,le ministre a indiqué avoir bon espoir de débloquer la destination rapidement.

A ce jour,19 foyers de MHE dans les Pyrénées, la réglementation européenne interdit les exportations d'animaux vivants issus de la zone réglementée (150 km) vers l'UE.

Les pays tiers, peuvent imposer leurs propres restrictions : l'Algérie a suspendu ses importations de bovins vifs depuis la France.

Sur cette destination, M.Fesneau admet que la situation est plus complexe et envisage une réouverture «*sans doute un peu plus tardivement*».



Benoît Pol éleveur et chasseur à Serres sur Arget

FDC09 : Comment êtes vous venu à la chasse ?

Benoît Pol : *J'ai découvert la chasse grâce à des amis. Mon père ne chassait pas mais j'ai toujours aimé vivre dans la nature. J'ai commencé à chasser dès 16 ans. De 18 à 32 ans, j'ai fait une longue pause pour me consacrer au rugby. Actuellement je chasse le grand gibier en battue. Je suis piqueur et j'ai 4 chiens courants (nivernais, jagd terrier et bleu de Gascogne). Notre tableau de chasse évolue entre 40 et 50 sangliers. Nous sommes un bon nombre de jeunes dans l'équipe. Je retrouve à la chasse les valeurs que j'appréciais au rugby : la convivialité et l'esprit d'équipe.*

FDC09 : Comment êtes vous venu à l'agriculture ?

Benoît Pol : *Mon père était mécanicien auto et ma mère travaillait dans le service du contrôle laitier de la Chambre d'agriculture. Tout petit, j'ai découvert l'agriculture auprès de notre voisin Monsieur Couderc. J'étais tout le temps au*



milieu des vaches. Après mes études au lycée agricole de Pamiers et l'obtention du BPREA, je me suis installé à Serres sur Arget en 2020. En fait, j'ai repris l'exploitation de Nadine Rivière qui prenait sa retraite. J'ai 40 mères de races Gasconne, Aubrac et Limousine.

L'exploitation est située sur les communes de Serres sur Arget et Saint Pierre de Rivière, sachant que j'estive au Prat d'Albis et sur la Devèze. Je suis en GAEC depuis avril 2023 avec Céline, ma compagne.

Nous produisons des broutards à destination de l'Italie et de l'Espagne. Actuellement la commercialisation vers ces pays est stoppée suite aux cas de MHE (maladie hémorragique épizootique) détectés dans les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées Atlantiques. Heureusement nous n'avons pas été touchés, car la vente de nos animaux s'est effectuée fin août avant l'interdiction.

FDC09 : Comment faites-vous pour concilier vos deux activités ?

Benoît Pol : *Je privilégie toujours l'élevage, j'organise mon travail en conséquence et quand tout est fait je m'accorde du temps pour aller chasser. J'y arrive plutôt bien.*

FDC09 : Vous êtes chasseur et agriculteur, comment se passe la cohabitation avec la faune sauvage ?

Benoît Pol : *Je note qu'il y a de plus en plus de sangliers et de dégâts sur les prairies. Les grands cervidés sont également en pleine expansion et on observe parfois des hardes de 20 à 25 animaux dans nos prés. Ils se rapprochent de plus en plus des maisons ce qui rend la chasse plus difficile. Ma connaissance du terrain et de la localisation des dégâts me permet d'orienter la chasse sur les zones à problèmes.*
Il y a aussi le problème des coupes de bois qui, une fois l'exploitation terminée, s'embroussaillent et deviennent des remises inextricables pour les sangliers. On ne peut plus les en déloger.

FDC09 : Comment voyez-vous l'évolution de votre activité économique et de votre passion la chasse ?

Benoît Pol : *Pour ce qui est de l'élevage, notre objectif est de passer à 60 mères en Aubrac et Limousine. Seules les Aubrac partiront en estive.*

Au niveau de la chasse, la bonne entente au sein de l'équipe est un atout précieux et je souhaite que cela perdure ainsi.

Je ne peux pas finir sans évoquer l'hostilité de certains habitants à notre égard : routes barrées, insultes... Je souhaiterais que nous soyons mieux perçus et mieux considérés. Le vivre ensemble passe par un respect mutuel.

Fédération des Chasseurs de l'Ariège

PUBLI-RÉDACTIONNEL

L'imputation des déficits agricoles BA suppose-t-elle de caractériser l'exercice d'une activité professionnelle ?

Dans une décision du 10/06/2022, la Cour d'Appel de NANTES a jugé que deux époux associés d'un haras ne pouvaient se prévaloir de l'imputation sur leur revenu global des déficits provenant de leur activité d'élevage de chevaux dès lors que cette activité ne constitue pas une activité agricole professionnelle.

Les juges ont constaté que depuis la création de l'activité en 2007 :

- le cheptel était resté composé de cinq chevaux dont trois juments et qu'aucune poulinière n'avait été acquise, ni aucune vente n'avait été conclue et qu'une une seule saillie avait été réalisée en 2011.

- l'une des juments participait soit à des tournois de chevalerie nationale et internationale, soit à des activités de spectacle qui ne sont pas des activités agricoles au sens des dispositions de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autre participant à des tournois de polo de renommée nationale et internationale.

- et plus généralement, que l'activité d'élevage n'avait procuré aucun revenu depuis sa création en 2007.

S'agissant de la situation professionnelle de l'éleveur, les juges ont également constaté qu'il exerçait par ailleurs un mandat de gérant à plein temps pour le compte d'une société immobilière à Cherbourg et qu'il travaillait à plus de cent kilomètres du lieu de l'élevage des chevaux, de sorte qu'il ne disposait que de peu de temps pour se consacrer quotidiennement à ses chevaux. A noter que l'éleveur n'employait aucun salarié sur le haras.

L'éleveur n'établissait pas, non plus, avoir accompli des démarches afin de se procurer une clientèle et ne justifiait pas de la réalisation des investissements nécessaires au développement ou à la pérennisation de son activité en vue de l'obtention de gains futurs. Au surplus, aucun revenu provenant de la cession de poulains ou de gains de course n'avait été déclaré au titre des années vérifiées.

Il résulte des dispositions des articles 156, I et 63 du Code Général des Impôts que seuls les déficits provenant d'une activité professionnelle sont imputables sur le revenu global du contribuable.

Or, l'exercice d'une activité professionnelle est caractérisé par l'exercice habituel de l'activité et par la recherche d'un profit. L'existence d'une telle activité professionnelle ne peut être admise si l'une de ces deux conditions n'est pas satisfaite.

Il résulte de ce qui précède que le caractère professionnel de l'activité d'élevage de chevaux n'est pas avéré, alors même que l'intéressé était affilié à la Mutualité sociale agricole, dès lors que les dispositions de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, qui définissent les activités réputées agricoles, ne prennent pas en compte le statut social des personnes qui exercent des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques.

Ces déficits agricoles non professionnels peuvent cependant être admis en déduction des bénéfices agricoles de même nature des années suivantes jusqu'à la sixième inclusivement.

Votre conseiller CERFRANCE est à votre disposition pour vous accompagner dans la gestion fiscale de vos activités.

Contactez votre agence CERFRANCE

VERNIOLLE 05 61 68 43 70
FOIX 05 61 02 14 25
MAZERES 05 62 61 78 45
ST GIRONS 05 61 66 44 04

accueil09@go.cerfrance.fr
www.go.cerfrance.fr

CERFRANCE GASCOGNE OCCITANE

SOMMAIRE ➔FRANCE p. 3 ➔LE COIN DES ENFANTS p. 5 ➔ÉVÈNEMENTS p. 6 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 et 9

Ministère de l'Agriculture : ce qu'il faut retenir du budget 2024

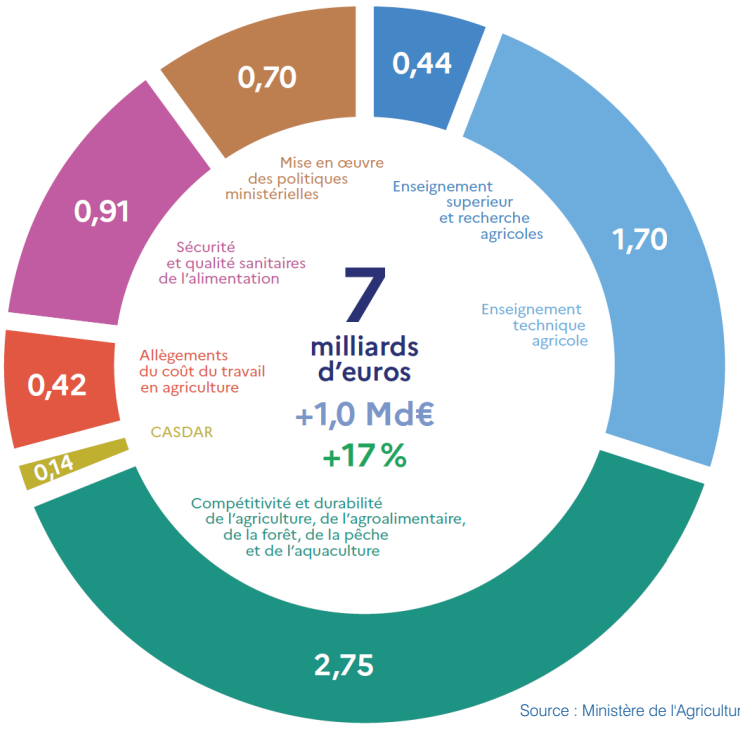
BUDGET Son contenu, gonflé d'un milliard d'euros, avait été largement dévoilé par Marc Fesneau le 10 septembre. Mais la présentation officielle du budget 2024 du ministère de l'Agriculture a apporté son lot de nouveautés, sur les haies, l'eau et la décarbonation.

Il l'avait annoncé au salon Terres de Jim le 10 septembre, Marc Fesneau a confirmé que le gouvernement va proposer une enveloppe supplémentaire de 1,3 milliard d'euros d'autorisations d'engagement pour son ministère dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2024, qui devrait être adopté par 49.3.

Sept milliards d'euros pourront ainsi être déboursés en 2024, en hausse de 17 % sur un an. « *C'est l'un des budgets qui connaissent l'augmentation la plus grande parmi les ministères* », ce qui « *montre la volonté de produire des actes au-delà des mots* », a relevé le ministre.

Comme attendu, 110 millions d'euros vont être consacrés au plan en faveur des haies, qui sera présenté officiellement le 29 septembre. Autre nouveauté : 80 millions d'euros seront dédiés à la « décarbonation » de l'agriculture, avec des soutiens « *tous azimuts* » selon les filières, a expliqué Marc Fesneau. Et de citer la « *décarbonation des serres* » ou la « *réduction des émissions des effluents d'élevages* ». Déjà annoncés, 250 M€ iront vers la réduction des pesticides (auxquels il faut ajouter 250 M€ supplémentaires issus de France 2030) et 100 M€ vers les protéines.





Source : Ministère de l'Agriculture

Un "fonds hydraulique agricole"

Moins attendue, la création d'un « fonds hydraulique agricole » a été annoncée, doté de « 30 millions d'euros (M€) par an » dès 2024, afin de « remobiliser et moderniser les ouvrages existants », autrement dit de « moderniser les équipements d'irrigation », indique le dossier de presse du ministère.

Le même jour, le ministère de la Transition écologique a quant à lui rappelé, lors de la présentation de son enveloppe, que « le Plan eau dote les agences de l'eau de près de 500 millions d'euros supplémentaires par an, soit une hausse de près de 20 % des moyens en faveur de la préservation de la ressource en eau ». Une partie du financement proviendra du relèvement de 20 % le montant de la redevance pour pollution diffuse payée par les agriculteurs utilisant des produits phytosanitaires, soit une hausse de 37 millions d'euros en plus des 145 M€ collectés chaque année.

Du côté du ministère de la Transition énergétique, le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher a précisé à Agra Presse l'usage qu'il serait fait des 800 millions d'euros (M€) annoncés début septembre en faveur du biométhane, dans le cadre de la Planification écologique. Cette enveloppe sera dédiée à l'injection de biométhane dans les réseaux, avec pour objectif le « *doublement du rythme d'installation des unités* ». Concernant les petites installations, « *cela se fera à travers le tarif d'achat du biométhane, qui a été réévalué au début de l'été par le ministère* », rappelle le cabinet.

Agrapresse

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL® rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT balais sur-mesure pour racleurs
SOMMET DE L'ÉLEVAGE HALL 1 Stand C75
Scannez-moi !
Vermot 03 81 93 85 10 www.vermot-rainurage.com

REUSSIR Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR

Abonnez-vous sur boutique.reussir.fr

Lycée agricole de Pamiers : les élèves se consacrent à l'étude du développement terriorial

ÉDUCATION Les élèves de seconde générale du lycée agricole de Pamiers en sortie terrain dans le pays d'Olmes, pour mieux comprendre les enjeux du développement territorial.



Le petit groupe constitué de 31 élèves de seconde générale et technologique ont effectué un stage de 3 jours afin d'étudier les caractéristiques des Monts d'Olmes.

Dans le cadre de leur option "Écologie et étude de territoire", notre classe de 2de générale est partie pendant 3 jours dans le Pays d'Olmes:
→ l'objectif était d'étudier le territoire dans sa dimension écologique, culturelle, économique, agricole et touristique dans un contexte de changement climatique.

Au menu, rencontre avec les acteurs de la station de ski, avec des agriculteurs, randonnée pédestre au sein des estives, visite du château de Montségur.

Les acteurs du territoire des pays d'Olmes s'adaptent à cette transition et font corps entre les activités humaines et l'évolution de l'environnement.

Cette option prépare les élèves à appréhender les logiques de territoire et leur permet ensuite de s'orienter vers les grandes Écoles après un baccalauréat technologique STAV centré sur l'étude du vivant.

L'objectif est d'appréhender l'enseignement par grandes thématiques qui font intervenir plusieurs disciplines qui se retrouvent de ce fait décloisonnées: l'histoire-géographie, l'Éducation socioculturelle, l'agronomie, la biologie-Ecologie, et l'Économie.

Laurent Borreill



Classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : une démarche simplifiée

ESOD L'arrêté ministériel du 3 août 2023 reconduit la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts avec toutefois quelques modifications.

La liste des espèces d'animaux classées ESOD en Ariège est la suivante: Renard, Fouine, Martre et Corneille noire sur l'ensemble du département et la Pie bavarde sur les communes de la plaine et des coteaux d'Ariège.

Le pigeon ramier ou palombe (Columba palumbus) est une espèce commune de la famille des colombidés qui peut causer des dégâts aux cultures en période sensible (semis de printemps et récoltes des cultures oléo-protéagineuses et semis de maïs).

Dans le département de l'Ariège, un arrêté préfectoral annuel classe le pigeon ramier comme « susceptible d'occasionner des dégâts » sur les communes en zone de plaine.

Dans ce cadre-là, en cas de dégâts avérés sur les cultures et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante telle que la mise en place préalable de dispositifs d'effarouchement, des destructions de pigeons ramiers peuvent intervenir :

- du 1er juillet au 31 juillet 2023 : sur autorisation préfectorale ;
- du 21 février 2024 au 31 mars 2024 : sur autorisation du détenteur du droit de destruction ;
- du 1er avril 2024 au 30 juin 2024 : sur autorisation préfectorale.

La démarche suivante permet de solliciter une autorisation préfectorale.

Une démarche simplifiée

Pour effectuer la démarche, il faut se rendre sur :

La demande peut également être adressée par mail à la direction départementale des Territoires de l'Ariège à l'adresse suivante : ddt-bio-for@ariege.gouv.fr.

La demande précisera la période d'intervention (durée maximum 15 jours), la commune, le lieu-dit, les parcelles cadastrales (ou îlots) et les cultures concernées, et la désignation du bénéficiaire de l'autorisation.

Pour information, la destruction à tir du pigeon ramier est autorisée uniquement dans ou à proximité immédiate des cultures de maïs et d'oléo-protéagineux, c'est-à-dire à l'aplomb ou en direction des cultures.

- Le pigeon ramier peut être détruit à tir, à poste fixe matérialisé de main d'homme.
- Le tir dans les nids est interdit.
- Le piégeage du pigeon ramier est interdit.
- Les tireurs devront se poster dans les 10 mètres autour des terrains concernés.

Arrêté préfectoral

EN BREF

Élevage : défiscalisation, abattoirs, communication, les annonces de Fesneau au Sommet

Lors du Sommet de l'élevage, le 3 octobre à Cournon, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a indiqué que son collègue de l'Économie Bruno Le Maire annoncera et précisera «dans la semaine» la mesure de défiscalisation du cheptel bovin demandée par la FNSEA.

Cette mesure, qui permettrait de «*tenir compte de l'inflation*», pourrait se chiffrer «*entre 50 et 100 M€ selon le curseur*», estime le ministre. Un déplacement au Sommet de l'élevage, éventuellement le 6 octobre, serait «une option pour le moment», a répondu le cabinet de Bruno Le Maire à Agra Presse.

Par ailleurs, M. Fesneau a annoncé que la stratégie abattoirs sera dotée de 50 millions d'euros (M€) pour préserver leur «maillage territorial».

Cette enveloppe, qui consiste en «*une garantie des encours d'emprunt*», doit permettre aux outils en difficulté de «passer le cap». Marc Fesneau a aussi dit vouloir «*dédier une enveloppe d'environ 20 M€ dès cette année*» à la recherche sur les questions sanitaires.

Le but ? Trouver des moyens «d'*éradiquer des maladies et des ravageurs qui nuisent à l'élevage*», a-t-il indiqué, sans préciser lesquels.

Enfin, le locataire de la Rue de Varenne a aussi annoncé «au moins 3 M€» pour lancer une campagne de communication sur l'élevage, afin de «re-rentrer en dialogue avec nos concitoyens».

Agrafil



Le travail du sol : le labour

ENFANT *Le labour consiste à retourner la terre non cultivée pour déposer des graines ou des semences. Théa t'explique l'utilité de cette pratique.*



Le labour est une pratique très ancienne. Autrefois, nous travaillons la terre avec une charrue mais aussi des chevaux ou bien des bœufs. Aujourd'hui, les agriculteurs labourent avec des charrues en métal tractées par un tracteur ou avec l'attelage trois points.

La terre doit être labourée au moins une fois par an. La période du labour est de septembre à octobre.

Cela sert à quoi ?

C'est un travail du sol qui permet d'enfouir les résidus de la culture précédente et facilite leur intégration dans le sol. Il faut également enfouir les graines des mauvaises herbes (on les appelle graines d'adventices) en surface (entre 20 et 30 cm de profondeur) pour éviter qu'elles ne germent en surface.
Il est maintenant temps de préparer la terre pour le semis de la culture suivante. Les agriculteurs apportent le fumier, ce qui permet d'améliorer la qualité du sol. Par la suite, le labour est suivi d'un hersage (mélanger la terre en surface en vue d'une future plantation) afin de casser les grosses mottes de terre.

Pour ou contre le labour ?

Tu l'auras donc bien compris, le labour est une étape indispensable pour aérer le sol. Mais cette pratique, autrefois trés répandue est aujourd'hui boudée par certains agriculteurs. Car comme chaque pratique, elle a ses avantages et ses inconvénients.

Revenons tout d'abord sur ses multiples avantages. Il permet l'aération et la restructuration du sol, en effet le labour efface les empreintes de pneus causés par les lourdes machines de récolte.

Comme dit précédemment, le labour facilite le désherbage et élmine lapidement les mauvaises herbes. Il chasse également les maladies et les ennemis des cultures comme les limaces ou bien les vers.

Bien que cette technique soit bénéfique, car elle est adaptée à toutes les cultures. Elle présente aussi quelques inconvénients, le labour modifie la structure du sol et peut provoquer une semelle de labour (couche compacte du sol) qui empêche la terre de respirer. Les vers de terre et autres petits organismes vivants se retrouvent enfouis sous la terre, ce qui réduit la fraîcheur du sol.

Ces principaux inconvénients ont permis de développer d'autres techniques pour travailler les sols, nous les verrons dans un prochain épisode !

L.B & L.D





À TOI DE JOUER !



Foire de la Barguillère, les Jeunes Agriculteurs du canton de la Haute Ariège seront présents avec un stand repas et buvette !

FOIRE Les 14 et 15 octobre prochain, à l'occasion de la foire annuelle de la Barguillère vous retrouverez l'équipe des JA Haute Ariège sur la place du Champs de Mars, à Foix





Samedi 14 octobre et dimanche 15 octobre, la place du champ de Mars, la rue du sénateur Paul Laffont et les allées de Villote de la commune de Foix seront animés par la 14e foire de la Barguillère.

Depuis quelques années, c'est presque devenu une tradition pour les Jeunes Agriculteurs de la Haute Ariège, à la mi-octobre une petite équipe s'organise pour assurer une buvette et un repas pour les visiteurs de la Foire de la Barguillère.

Cette année, encore une dizaine de jeunes seront présents le temps du week-end pour animer le stand et proposer un repas composé de produits made in Ariège !

Les gourmands qui se laisseront tenter par le menu des JA retrouverons : la tomme de vache du GAEC d'Arpos (Sentenac d'Oust), les steaks hachés ou la saucisse du GAEC de Sédars (Axiat), des pommes de terre de la Ferme du Millet (La Tour du Crieu) et du GAEC du Château (Ganac) ainsi que les yaourts de la Ferme de la Buscaillère (Castelnau-Durban)

Au menu :

- une formule complète : sandwich, frites, yaourt, boisson et café, pour 15€

- pour les plus petites faims : sandwich et frites pour 10€

- pour la gourmandise la barquette de frites seule, à 3€

Les Jeunes Agriculteurs de la Haute Ariège espèrent vous retrouverez nombreux le week-end prochain sur leur stand pour vous proposer un bon repas et partager un bon moment.

A.D



L'agriculture un secteur professionnel surreprésenté dans les accidents du travail graves et mortels

Les travailleurs agricoles sont souvent plus exposés à des risques tels que :

- Les accidents de la route
- Les contacts avec les machines et les équipements
- Les chutes de hauteur

Certains travailleurs sont plus exposés aux accidents du travail, notamment :

- les jeunes et les nouveaux embauchés
- les travailleurs intérimaires, détachés, indépendants...

Afin de prévenir les accidents du travail graves et mortels, les entreprises ont l'obligation de mettre en œuvre :

- une évaluation des risques auxquels sont exposés les travailleurs (DUER)
- une organisation du travail adaptée
- des mesures de protection collectives et individuelles
- des actions d'information et de formation

FORMATIONS 2023/2024

PERMIS ET FORMATIONS CONDUITE

PLUSIEURS DATES JUSQU'AU PRINTEMPS 2024

- PERMIS BE
- PERMIS C
- PERMIS CE
- FORMATION B96
- FORMATION FIMO MARCHANDISES
- FORMATION FCO MARCHANDISES

FORMATIONS OCTOBRE

DATE	DESCRIPTION
11/10	REMISE À NIVEAU DUER
12/10	BAUX RURAUX ET FERMAGE

FORMATION JANVIER

DATE	DESCRIPTION
25/01	UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LE CADRE PROFESSIONNEL

FORMATIONS MARS

DATE	DESCRIPTION
12/03	FORMATION « PRISE DE PAROLE" NIV. 2
21/03	CONSTITUER UNE SOCIÉTÉ : OUI MAIS LAQUELLE ?

FORMATION NOVEMBRE

DATE	DESCRIPTION
21/11	BIEN PRÉPARER MON DÉPART À LA RETRAITE

FORMATIONS FEVRIER

DATE	DESCRIPTION
08/02 & 22/02	NÉGOCIATION COMMERCIALE

FORMATIONS AVRIL

DATE	DESCRIPTION
11/04	RÉGIMES MATRIMONIAUX

AGRI AVENIR

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

Depuis 2019, la campagne collective d'INTERBEV « **Aimez la viande, mangez-en mieux.** » signée « **Naturellement Flexitariens** » accompagne l'évolution des comportements alimentaires des Français, de plus en plus adeptes du « **mieux vivre, mieux consommer et mieux manger** ». Une communication collective qui définit avec succès le flexitarisme comme le simple fait de manger de tout en étant attentif au mode de production de nos aliments.

Être flexitarien, c'est s'engager à consommer de façon raisonnée en choisissant une viande plus durable, meilleure pour soi et pour nos territoires. Un véritable engagement porté par l'exigence de notre filière élevage et viande.



Un nouveau film publicitaire et de nouvelles affiches expriment ce message, qui recueille l'approbation des consommateurs :

88% aiment cette campagne et pour 83% d'entre eux, la campagne donne confiance dans la filière française.

Cette communication collective se déploie sur les écrans, sur les réseaux sociaux et sur le terrain afin de valoriser massivement notre production auprès des citoyens.







naturellement-flexitariens.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

PÂTURAGE TOURNANT DYNAMIQUE : POUR UN SYSTÈME PLUS RÉSILIENT !

Le principe du Pâturage Tournant Dynamique (PTD) est de faire pâturer son troupeau sur des petites parcelles (appelés aussi paddocks) d'herbe, en rotation, avec un chargement instantané élevé et un temps de présence très court (1/2 journée à 3 jours).

Dans un contexte de changement climatique, cette pratique permet la production qualitative et quantitative d'herbe, sur une plus grande période que si les prairies sont conduites de manière conventionnelle. Et **les avantages pour les éleveurs sont nombreux !**

N'oublions pas deux arguments incontestables :

1. L'herbe pâturée au bon stade est un aliment riche, complet et équilibré, qui couvre les besoins de production,

2. L'herbe pâturée est l'aliment le moins cher : 1 t/MS pâturée est deux fois moins coûteuse que lorsqu'elle est récoltée (30 à 60 €/t de MS pour l'herbe pâturée).

Sans oublier tous les intérêts pour la flore des prairies, la réduction des intrants azotés, une meilleure maitrise du parasitisme...

Bien entendu, on peut y voir aussi des contraintes comme une réorganisation de travail à adopter, le temps consacré pour la mise en place des paddocks ou le coût d'investissement de l'installation.

C'est pourquoi, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège vous propose une formation pour vous accompagner sur l'aménagement de votre parcellaire, le vendredi 10 novembre 2023, à partir de 9h15 sur le site de Villneuve-du-Paréage.

Contact : Amélie CHEVALOT – 06 14 81 94 31
amelie.chevalot@ariege.chambagri.fr



Vaches laitières du GAEC DE BIROL, en pâturage tournant dynamique depuis 2019.

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ — ÉCOPHYTO DEPHY RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS — MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FORMATION RÈGLEMENTATION

Intégrer les enjeux de la nouvelle PAC dans son assolement et son système d'exploitation
Le lundi 16 octobre 2023, à partir de 9h15,

à la Chambre d'Agriculture sur le site de Villeneuve du Paréage

Objectifs : Maîtriser les exigences de la PAC et de sa conditionnalité qui ont un impact sur l'assolement. Adapter sa stratégie d'exploitation en tenant compte des enjeux liés à la nouvelle PAC 2023-2027.

Publics : Chefs d'exploitation, chefs de culture.
Prérequis : avoir une première approche de la nouvelle PAC.

Pour plus de renseignement :
Raynald SIMARD – 05 61 02 14 00
raynald.simard@ariege.chambagri.fr

FORMATION GESTION DES PRAIRIES - SYSTÈME FOURRAGER

Pâturage Tournant Dynamique : aménager le pâturage et l'irrigation adéquats

Le vendredi 10 novembre 2023 à partir de 9h15, à la Chambre d'Agriculture sur le site de Villeneuve du Paréage

Visite de l'exploitation de Thierry LAVIGNE, GAEC DE BIROL à Pamiers. Membre DEPHY PE 09. Bovin lait et PTD depuis 2019.

Objectifs : Améliorer l'autonomie alimentaire en développant le Pâturage Tournant Dynamique dans un contexte de changement climatique. Concevoir et découper un parcellaire pour un PTD adapté à leurs conditions pédoclimatiques, tout en aménagent les clôtures et les systèmes d'abreuvement efficacement pour gagner du temps. Et en supplément, réussir l'irrigation de mes prairies.

Intervenant : Mathieu BESSIERE, Spécialiste du PTD chez Rhizobium

Publics : Eleveurs en Ariège et des départements limitrophes, en bovin, ovin ou caprins.
Inscription obligatoire et formation intégralement pris en charge pour les contributeurs VIVEA.

Pour plus de renseignement :
Amélie CHEVALOT – 06 14 81 94 31
amelie.chevalot@ariege.chambagri.fr

PROAGRI POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN — vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

nòu ARIÈGE PYRÉNÉES

L'ACTUALITÉ DE LA MARQUE

PORTRAIT DE JULIE

Qui êtes-vous et d'où venez-vous ?



J'ai grandi dans le Médoc entre les vignes et les châteaux viticoles. J'ai fait un BTS Tourisme dans la région Bordelaise pour ensuite passer 6 mois en Irlande avant de rejoindre l'équipe Nòu.
Je suis actuellement en Licence Professionnelle Développement des Territoires par l'E-commerce et l'E-tourisme sur le campus universitaire de l'ISTHIA à Foix. J'ai rejoint l'équipe Nòu depuis le 04 septembre 2023 pour une durée de 1 an. J'alterne une semaine sur deux entre l'entreprise et la Fac jusqu'en mai 2024 où je serai uniquement en alternance.

Quelles sont vos missions ?

Lors de mon alternance chez Nòu, je vais essentiellement me consacrer à la communication digitale de la marque notamment les réseaux sociaux et le site internet que je mettrai à jour régulièrement. Je ferai aussi la promotion des différents partenaires Nòu. Enfin, je participerai à la mise en place de kits de communication pour les adhérents.

Quelles sont tes premières impressions depuis ton arrivée chez Nòu ?

Je termine actuellement ma deuxième semaine chez Nòu. Je sens que la marque ainsi que l'équipe autour de moi va pouvoir m'apporter de nombreuses connaissances et compétences supplémentaires. C'est le dynamisme que renvoie la marque qui est pour moi un des points les plus importants car il me permettra de pouvoir développer plein de projets tout au long de mon année d'apprentissage.

RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS



Pour la deuxième année consécutive, la marque Nòu était présente aux côtés de quelques producteurs labellisés afin d'aller à la rencontre des consommateurs ariégeois et des touristes sur le marché gourmand d'**Autrefois le Couserans** à Saint-Girons le 06 août dernier.
Encore une excellente fréquentation pour cette édition 2023 !

La marque Nòu a également participé au **Festival des Saveurs** du 08 au 10 septembre, à Ax les Thermes aux côtés du Fournil Cabannais des Cabannes qui durant ces 3 jours, a approvisionné les festivaliers ainsi que les visiteurs en pain Nòu et croustades. Une dizaine de producteurs Nòu était également de la partie et proposait soit des formules de restauration, soit leurs produits ariégeois : du vin, de la bière, du fromage, de la viande, du miel, de la charcuterie, des burgers au poulet, des grillades, des biscuits ou de la confiture. Un festival de couleurs, de senteurs et de saveurs.



LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

▸ Le congrès national des sapeurs-pompiers de France se déroulera à Toulouse du 4 au 8 octobre 2023. C'est la première fois que Toulouse accueillera cet événement annuel qui réunit près de 500 exposants, 3 000 congressistes et accueille plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.

Cette manifestation est aussi une fête populaire ouverte au grand public invité à découvrir le monde des sapeurs-pompiers et à être sensibilisé aux risques de sécurité civile, au travers de divers stands, démonstrations et ateliers.

Derrière l'organisation du 129e congrès national des sapeurs-pompiers de France, se cache une occasion parfaite pour découvrir les 8 départements de l'ex-région Midi-Pyrénées.

Au sein de la « rue des saveurs », les conseils départementaux de la région Occitanie vous attendent avec impatience pour vous présenter leurs richesses locales, au MEET du 04 au 7 octobre. Le Conseil Départemental de l'Ariège y prendra place sur un espace de 150 m2 : présence de producteurs Nòu sous forme de foodtruck et vente de spécialités ariégeoises, un stand destination touristique Ariège animé par l'ADT 09, des ateliers autour du cycle de l'eau prévus par le SDIS 09 ainsi qu'un photobooth.



▸ Foire de la Barguillère
La marque participera également à la traditionnelle foire agricole de la Barguillère à Foix, les 14 et 15 octobre, sur un stand commun avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège.

▸ Fête de l'Alimentation
Dans le cadre d'un projet de coopération avec le SICOVAL, Nòu sera aussi aux côtés du PETR et du PNR le dimanche 15 octobre à Castanet-Tolosan, à l'occasion de la Fête de l'Alimentation sur un stand collectif : des producteurs de nos marques territoriales Noù et Valeurs Parc valoriseront leurs produits à cette occasion.



Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 38

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		Ecoulement JBviande : sorties rapides		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	58 000	18500 (% /sem.2022)		8200 (% /sem. 2021)		Abattage hebdo = 11150 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S34	53 628	14 687	-30%	10 545	-2%	-1 500	0 sem.	5.49	5.16	3.45	5.78	-0%
S35	56 028	19 296	-14%	9 346	-2%	-2 200	0 sem.	5.53	5.20	3.46	5.83	-0%
S36	56 365	19 697	-6%	9 211	-23%	-2 200	0 sem.	5.55	5.25	3.49	5.88	+1%
S37	55 575	19 254	-4%	9 748	-24%	-2 500	0 sem.	5.55	5.28	3.52	5.88	+1%
S38	55 399	19 055	-4%	11 103	-8%	-2 600	0 sem.	5.55	5.31	3.55	5.93	+1%

EN BREF

Bovins: la FNSEA plaide pour une défiscalisation des stocks d'animaux

La FNSEA a demandé au gouvernement de défiscaliser partiellement les stocks de bovins présents en élevages (vaches laitières et allaitantes), dont la valeur a fortement augmenté, a indiqué Luc Smessaert, vice-président du syndicat, le 29 septembre à Agra Presse.

Selon lui, ce dispositif visant à «préserver l'élevage français» en «neutralisant l'effet de l'inflation» a été présenté début septembre au ministre de l'Économie Bruno Le Maire, ainsi qu'au ministère de l'Agriculture, en vue de son intégration dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2024.

Dans le détail, la mesure proposée consisterait à sortir de l'assiette fiscale une «provision» de 250 € par animal de plus d'un an, dans une limite de «15 000 euros par exploitant».

Les agriculteurs auraient alors «six ans pour la réintégrer», explique Luc Smessaert, mais ils pourraient la conserver «si on constate que leur cheptel est maintenu ou a augmenté».

Avec la flambée du prix de la viande – liée notamment à la décapitalisation –, «la valeur des vaches a pris entre 400 et 500 euros en un an», note cet éleveur de l'Oise, soulignant que leur fiscalisation complète «risque d'accélérer la décapitalisation». «Bruno Le Maire a bien compris qu'il y a un enjeu de maintien de l'élevage», assure M. Smessaert, qui espère une annonce au Sommet de l'élevage, le 3 octobre à Cournon.

Agrafil

Ovins — Entrée abattoir

Zone Sud

du 18 au 24 septembre 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,56	7,82	(+ 0.27)
	16 à 19 kg	-	8,42	-	(+ 0,08)
	19 à 22 kg	-	8,29	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,66	8,30	(+0,05)
	16 à 19 kg	-	8,54	7,93	(+0.04)
	19 à 22 kg	8,71	8,20	7,68	(+0,29)
	+ 22 kg	-	7,57	-	(+0.09)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 18 au 24 septembre 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)		Conformation	
			U	R	O
Blanc			-	-	
Rose Clair			8,02	7,14	6,69
Rosé			-	6,21	5,53

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 642 (+6,7)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 18 au 24 septembre 2023*

Blonds d'Aquitaine

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,20	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	-	2,80	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

Croisés

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,35	3,25	3,45	3,15	3,15
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,10	3,05	3,10	2,70	2,80
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

Limousins

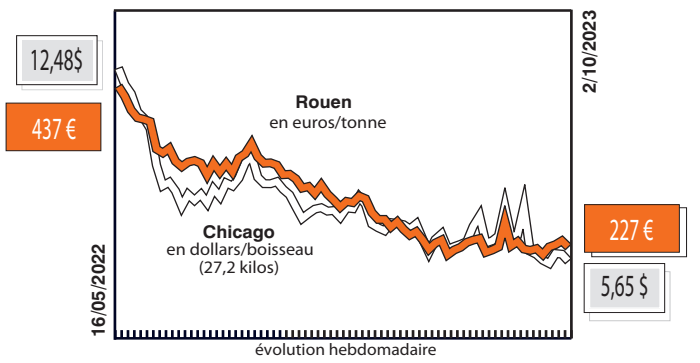
		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,05	3,95	3,85	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,70	3,65	3,55	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,05	3,00	2,95	-	2,85	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

Aubrac / Gascons

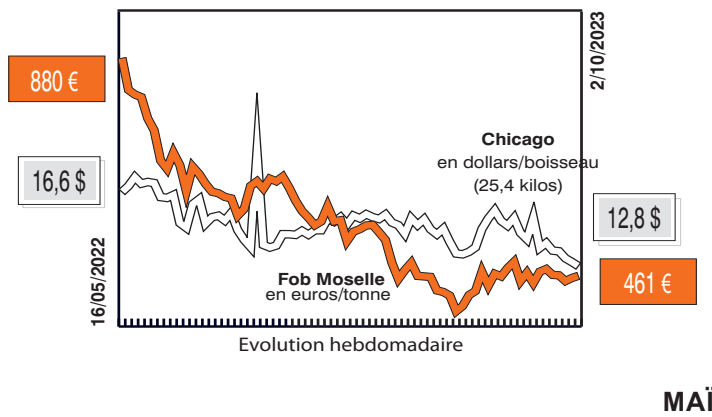
		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,35	3,20	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	3,10	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

Céréales

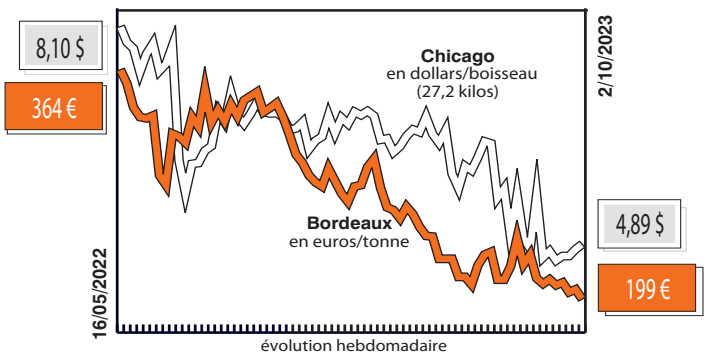
BLÉ



SOJA/COLZA



MAÏS



Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant :
Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Clémence Biard
Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant
Adélie Delmas - Laura David
Inès Nougadère-Duprat
Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32
06 72 01 76 99

Impression :
Digitaprint
59361 Avesnes-sur-Helpe
Publicité nationale :
SAS REUSSIR
4-14 rue Ferrus
75014 Paris

MATÉRIELS

VENDS armoire frigo inox + poussoir manuel 20 L + poussoir hydraulique 30 L inox + mélangeur sac 40 kilos + table de découpe inox balance électro étiquette et compresseur à air de 100 L - Tél : 06.85.07.01.62

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

RECHERCHE à acheter un bourgoin pour ramassage de mais en cribs - Tél 06.63.37.70.09

VENDS Massey Fergusson, 50 ch, 8000km, moteur refait à neuf - tél : 05.61.01.35.10

VENDS bois de chauffage Acacia en 2,00 M 65€ stere possibilité chargement tél : 06.33.95.27.96

VENDS vibroculteur 4 m, 1 pirouette 4 m, KUHNE + 1 rateau 3 m, CLASS - Tél : 06.84.47.45.77

VENDS tracteur CLASS 657, 2007, 7000 € - Tél : 06.84.47.45.77

VENDS charrue Huard, trisocle + paire de disque, équivaut à une 24 + chisel Huard, neuf dents, 3 m + cultivateur Huard - Tél : 06.84.47.45.77

31 - VENDS tracteur VALTRA T154 active année 2018 heure 1200 SEMOIR combine 3 mètres amazone rouleau matrix rehausse de t remi - Tél : 06 70 17 92 62

31 - VENDS épandeur SULKY DPX 70 2700L de 2009 banche système tribord fermeture par tel flexible jumelage 50MAC 18-4R38 complet roue + barillet - Tél : 06 42 49 52 11

81 - VENDS tracteur JOHN DEER 6100 avec fourche Mailleux TBE – Tél : 06 83 77 50 64

RÉCOLTE

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

Le Bâtiment sur mesure fabriqué localement

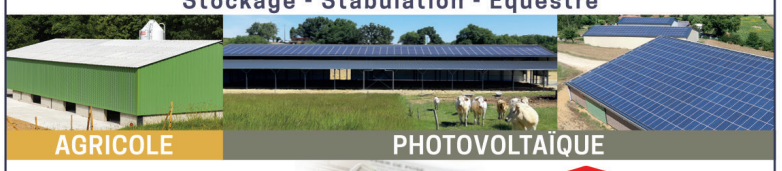
cmc Construction métallique depuis 30 ans



Hangars solaires Gratuits + Location de toitures
Construction métallique neuf + rénovation / Désamiantage
Fabrication de bac acier + Pliages sur mesure

05.61.95.18.68 - devis@cmc-web.fr
MONTREJEAU (31)

BÂTIR ENSEMBLE VOTRE PROJET
Stockage - Stabulation - Équestre



AGRICOLE PHOTOVOLTAÏQUE

OSSATURES ET BÂTIMENTS MÉTALLIQUES

60 ans de savoir-faire

CANCÉ Constructeur métallique

LES CLÉS DE LA QUALITÉ CANCÉ
- Catalogue standards agricoles
- Mise en relation avec des partenaires photovoltaïques
- Études, fabrication et montage
- Planning respecté • Garantie décennale

Ariège : Richard ALCAIDE - Tél. 06 08 43 39 48 cance.fr

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC — Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE

Nom, prénom

Adresse

☎ Rubrique

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : € — Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

NOUVEAU SERVICE — VOTRE ANNONCE PEUT-ÊTRE PUBLIÉE SUR NOTRE SITE ☐ oui ☐ non (merci de cocher votre choix)

DECONS OCCITANIE
05 62 75 85 50
aucamville@decons.fr
ACHÈTE FERRAILLE ET MÉTAUX
Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

VÉHICULES

81 VENDS quad 450 cm3 CFMOTO 3100 km – Tél 06.03.93.28.87

ANIMAUX

GASCONNE DES PYRÉNÉES
Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires - Tél : 06 74 57 02 28 ou 07 85 17 70 38

VENDS Taureau limousin 10mois, très docile, bonnes origines - Tél : 06.29.80.62.61

81 - VENDS vache Montbéliarde à terme + génisses Suisses prêtes à saillir – Tél : 06 42 79 81 37

VENDS 10 canards musquets 12 semaines - Tél : 05.61.69.11.28 (HR)

81 - VENDS génisses Prim'Holstein de 1 an CL origine IA ind IBR – Tél : 06.75.89.00.23

Terres d'Ariège

Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...

N'HÉSITEZ PAS

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

DU LUNDI AU VENDREDI
☎ 05 61 02 14 32
ou 06 72 01 76 99

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage) - Tél : 06.37.91.08.64

RÉUSSIR Terres d'Ariège + revues

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique + La revue Réussir de votre choix Papier & numérique 135 €
OU
1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique 109 €
ou Numérique seul 65 €

☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège (papier & numérique) + la revue Réussir de mon choix pour 135€ (cochez la revue de votre choix).
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège seul pour 109€ (papier & numérique)
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège numérique seul pour 65€ (uniquement numérique)
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au prix de 79€ (abonnement à Terres d'Ariège papier & numérique).

Tarifs syndiqués :
☐ 1 an à Terres d'Ariège (papier & numérique) + la revue de mon choix à 115€
☐ 1 an à Terres d'Ariège seul (papier & numérique) à 89€

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer avec votre chèque à :
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32

RÉUSSIR Nourrir votre performance

RÉUSSIR P4020K0-01 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Appel du procès de la ruralité

ÉVÈNEMENT Les six représentants de nos structures ainsi que l'ASPAP et la Fédération des chasseurs comparaissaient le 28 septembre devant la Cour d'appel de Toulouse.

Le jeudi 28 septembre, les 6 représentants de nos structures ainsi que de l'ASPAP et de la Fédération des chasseurs ont été entendus au Tribunal de Toulouse.

Suite au délibéré rendu le 29 novembre 2022, les accusés, Clémence Biard, Rémi Toulis, Cédric Munoz, Jean-Pierre Mirouze, Jean-Luc Fernandez et Philippe Lacube, avaient décidé de contester la condamnation infligée par le tribunal de Foix, et ont donc été convoqués la semaine dernière au Tribunal de Toulouse.

Pour rappel, les six représentants des structures (JA/FDSEA/ASPAP/Fédération de chasse) sont poursuivis pour «faits d'entrave concertée et avec menaces à l'exercice de la liberté de réunion».

Pendant plus d'une heure, l'avocat Me Renaud Le Gunehec, a plaidé la relaxe, en argumentant et en s'appuyant sur les nombreuses pièces du dossier.

Quelles sont les réquisitions demandées par le procureur ?

A l'issue de l'audience qui a duré 8 heures, le procureur a demandé les mêmes réquisitions que celui de Foix, soit :

• à l'encontre des 6 accusés en leur nom propre :
→ un stage de citoyenneté
→ 2 mois d'emprisonnement avec sursis
→ 500€ d'amende chacun

• à l'encontre des 4 structures :
1 500€ d'amende chacune

• à verser aux 6 associations plaignantes :
→ 15 000€ par association en réparation du supposé préjudice morale
→ 2934,49€ en remboursement des dépenses liées à l'organisation de leur colloque en 2018.

Que décidera la cour d'appel ?

Le délibéré est attendu le 30 novembre prochain, à 14 heures.

L.D





RÉACTION AU PROCÈS

"Après plus d'un an d'attente nous sommes passés devant le tribunal de la Cour d'appel de Toulouse, pendant 8h.

Une journée difficile que nous avons passé à défendre notre profession et nos libertés. A l'issue de l'audience, les sanctions restent inchangées, ce qui est très difficiles à accepter.

Je souhaite insister sur le fait que ces sanctions nous sont infligées en tant qu'accusés, mais qu'elles concernent indirectement toute la ruralité et tous les Ariégeois qui partagent nos idées et nos valeurs.

Je pense que nous aurons encore besoin de votre soutien pour défendre nos idées, notre mode de vie, mais aussi nos libertés.

Merci à tous de votre soutien".

Rémi Toulis, président de la FDSEA d'Ariège

RÉACTION AU PROCÈS

"Notre droit de travailler et notre liberté de manifester au détriment des idéologies écologistes ? Qu'en est-il de l'impartialité de la justice ?

Autant de questions que je me pose à la sortie de 8h d'audience devant la barre de la Cour d'appel de Toulouse. Nous avions décidé de faire appel au jugement du tribunal de Foix. Les réquisitions de l'avocat général de la Cour d'appel de Toulouse sont tout aussi sévères, sans parler des demandes de dommages et intérêts des parties civiles. J'espère que le juge prendra la mesure des enjeux de notre profession et mettra un terme aux agitations des associations incompétentes et 'anti tout'.

Je remercie encore une fois toutes les personnes qui ont témoigné leur soutien".

Clémence Biard, présidente des Jeunes Agriculteurs d'Ariège

PARIS CPCE
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES
REUSSIR Terres d'Ariège